

Qualit'EnR #76

INFOS

LE JOURNAL DES INSTALLATEURS
QUALIFIÉS DANS LES ÉNERGIES
RENOUVELABLES

Jun 2026



 L'INVITÉ 4

Roch Drozdowski-Strehl
Directeur général de l'IPVF

 L'ACTU DE QUALIT'ENR 8

**Les Français
et les énergies
renouvelables en 2026**
Les voyants sont au vert

 FOCUS 10

PPE3
Toutes les filières ont un
rôle à jouer pour l'atteinte
de la neutralité carbone



www.qualit-enr.org

RENDEZ-VOUS
MERCREDI 17 JUIN À PARIS



ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA CHALEUR SOLAIRE

POUR L'ESSOR DE
LA FILIÈRE ET DES MARCHÉS

Je m'inscris aux #EGCS2026

etats-generaux-chaueur-solaire.fr

Organisé par



Avec le soutien de





La crise actuelle des hydrocarbures, par son ampleur et sa durée, marque un tournant historique. Elle rappelle avec force la vulnérabilité de nos économies face aux énergies fossiles et agit comme un puissant catalyseur de la transition énergétique. Plus qu'une contrainte, elle constitue une opportunité d'accélérer les transformations déjà engagées.

Dans ce contexte, les pouvoirs publics ont annoncé des mesures visant à renforcer l'électrification des usages. Dans les transports, la montée en puissance de la mobilité électrique va entraîner un déploiement massif des infrastructures de recharge.

Dans le bâtiment, les dispositifs d'aide devraient intensifier le remplacement des chaudières au gaz et au fioul par des pompes à chaleur. Cette dynamique, si elle est essentielle, suppose toutefois une exigence accrue en matière de qualité d'installation. La mise en place de certificats de conformité, à l'image de ceux existant dans le secteur du gaz, apparaît comme une évolution pertinente pour sécuriser les installations et renforcer la confiance des usagers.

Pour autant, la sortie des énergies fossiles ne saurait reposer sur une solution unique. Comme le souligne à juste titre Pascal Housset, président de l'UMGCCP, elle passera par une approche pragmatique fondée sur la complémentarité des solutions : « *la bonne énergie au bon endroit* ». Tous les ménages ne disposent pas des mêmes capacités d'investissement. Certains pourront engager des rénovations lourdes, tandis que d'autres privilégieront des solutions plus accessibles pour réduire leur consommation. Dans cette logique, des alternatives éprouvées conservent toute leur pertinence. Le bois énergie, compétitif et largement adopté, bénéficie aujourd'hui d'équipements performants. Le solaire thermique, souvent sous-estimé, permet quant à lui de couvrir une part significative des besoins en eau chaude sanitaire et de réduire fortement le recours aux énergies fossiles, en particulier durant les mois les plus ensoleillés.


Parallèlement, l'électrification des usages va accélérer le développement du photovoltaïque en autoconsommation. Ménages, entreprises et collectivités y voient un levier efficace pour maîtriser durablement leurs coûts énergétiques. L'intégration croissante du stockage, favorisée par la baisse continue du coût des batteries, renforce encore cette dynamique en améliorant les taux d'autonomie.

Finalement, cette crise énergétique agit comme un révélateur autant qu'un accélérateur. Elle confirme la pertinence des solutions portées par la filière et souligne l'urgence de leur déploiement à grande échelle. Plus que jamais, nos entreprises sont au cœur de cette transformation et disposent des savoir-faire nécessaires pour accompagner le pays vers un modèle énergétique plus résilient, plus souverain et durable.

André JOFFRE
Président de Qualit'EnR

Publication *Qualit'EnR Infos* n° 76 de juin 2026 éditée par l'association Qualit'EnR, dont le siège est situé au 62 rue de la Chaussée d'Antin, CS 50020, 75009 Paris.

Directeur de publication : André Joffre

Rédaction en chef : Diane Lescot , Jeanne Theis, Manon Sardin


Comité de rédaction : Yves Butet, Anne-Sophie Champagne, Yann Le Port, Richard Loyer, Arnaud Meyer, Mickaël Marie, Isabelle Naves, Teddy Puaud.

Rédacteurs : Vincent Boulanger, Géraldine Houot, Diane Lescot, Anne-Sophie Perraudin, Carole Rap, Arnaud Wyart

Conception graphique : Studio TROISQUATRE | www.troisquatre.fr

Réalisation : Alice Guillier

Photos de couverture : © IPVF

Impression : La Galiote | Labels Imprim'Vert et FSC (CO11916) 

Sommaire

4 | L'INVITÉ

Roch Drozdowski-Strehl
Directeur général de l'IPVF

6 | TOUR D'HORIZON

CEPAC
Le Centre d'expertise pour les pompes à chaleur (CEPAC) accompagne les installateurs

PAC
Des aides réservées au matériel
« Made in Europe »

Décarbonation du logement social
L'Alliance HLM pour les EnR auditionne six acteurs clés

Territoires
Pour des communes solaires !

Bois-énergie
Les Trophées du Granulé bientôt de retour

8 | L'ACTU DE QUALIT'ENR

Les Français et les énergies renouvelables en 2026 : les voyants sont au vert
15^e vague du baromètre réalisé par OpinionWay pour Qualit'EnR

Transformation numérique
Qualit'EnR accélère !

Accréditation
La certification forage devient CertiForage

Audit
Encore un sans faute pour Qualit'EnR

10 | FOCUS

PPE3
Toutes les filières ont un rôle à jouer pour l'atteinte de la neutralité carbone

12 | TÉMOIGNAGES

Camille Martz
MLC Chauffages - Co-gérante

Adrien Moll
100 % ÉNERGIE - Gérant

14 | EN RÉGIONS

Bretagne et Pays-de-la-Loire
Atlansun publie son manifeste pour un solaire durable

Occitanie
L'Occitanie, championne de l'autoconsommation collective en 2025

Hauts-de-France
CD2E fait le pari du solaire thermique

Auvergne-Rhône-Alpes
Les foyers ouverts interdits dans de plus en plus de communes

16 | CONSEILS DE PRO

QualiPAC module Chauffage et ECS
Non-conformités et bonnes pratiques à adopter

Installateurs qualifiés
Élargissez votre champ d'action

18 | INFO+

Événement
États Généraux de la Chaleur Solaire 2026 : RDV le 17 juin à Paris (et en distanciel)

18 | CLIN D'ŒIL

Un bus musical à énergie solaire



ROCH DROZDOWSKI-STREHL

La recherche dans le photovoltaïque comme moteur de la relocalisation industrielle en Europe



Roch Drozdowski-Strehl est directeur général de l'Institut photovoltaïque d'Île-de-France (IPVF). Basé à Paris-Saclay, l'IPVF est le fer de lance de la recherche appliquée dans le solaire. Il conjugue recherche scientifique et transfert industriel pour contribuer concrètement au développement de la souveraineté européenne. Ses programmes de recherche sont issus d'une large concertation de filière au niveau européen. L'IPVF est un Institut pour la Transition Énergétique, cofinancé via le plan d'investissement France 2030, bénéficiant du soutien de nombreux partenaires dont l'Ademe, l'Agence nationale de la recherche (ANR) et la Région Île-de-France.

Quel est l'impact du contexte géopolitique sur le secteur du photovoltaïque ?

La crise iranienne est une énième mise en garde contre nos dépendances aux énergies fossiles. Alors que le pic de production mondial de pétrole conventionnel a été franchi en 2008, la concentration des réserves dans le golfe Persique, et la vulnérabilité du détroit d'Ormuz - qui voit passer près du quart de l'exportation de gaz et de pétrole - imposent une rupture. Sur le terrain, la réaction ne se fait pas attendre : face à la volatilité des prix du gaz, les clients cherchent à se protéger. J'ai entendu à la radio il y a peu un installateur qui témoignait d'une hausse des demandes de devis de pompes à chaleur et des panneaux solaires. Le lien entre la géopolitique globale, l'électrification et le métier d'installateur, s'établit donc rapidement, au-delà de la seule transition énergétique. Il s'établit aussi au niveau européen : l'Europe souhaite accélérer le développement de sa souveraineté, pour rester en maîtrise de ses choix, par la réindustrialisation et la création d'emplois, en particulier dans les nouvelles technologies. D'où la proposition de l'Industrial Accelerator Act (IAA) par la Commission européenne début mars 2026, sur les différentes façons d'encourager le déploiement industriel et la création d'emplois en Europe, notamment par la reconnaissance du contenu local dans les appels d'offres¹.

¹. L'IAA est en cours de négociation entre le Conseil et le Parlement européen, pour une adoption attendue d'ici la fin de l'année 2026.

Quelles sont les nouvelles tendances industrielles pour la filière photovoltaïque ?

Une tendance industrielle de fond, c'est justement cette volonté de relocalisation, de mieux répartir les capacités de production des technologies clés de la transition énergétique. L'Europe est le second marché du solaire photovoltaïque au monde, derrière la Chine et devant l'Inde et les États-Unis. La France a la chance d'avoir des acteurs engagés comme le fabricant Voltec Solar, et des projets comme HoloSolis et Carbon [gigafactories en cours de développement, NDLR], pour produire des cellules et des modules photovoltaïques sur notre territoire. Pour les installateurs, cet engagement de la filière en faveur du Made in France, de la création d'emplois industriels et de la maîtrise technologique, est un message important à avoir en tête. Car ils sont des ambassadeurs de la transition énergétique sur le terrain, en lien avec les clients. Il est également intéressant pour eux de pouvoir donner des exemples des acteurs français qui s'engagent dans une part de valeur ajoutée européenne dans leurs produits (voir encadré). Le marché est de plus en plus en demande de savoir d'où viennent les panneaux.

Et les nouvelles tendances technologiques ?

D'ici à 2030 arrivent les technologies de couches minces, parmi lesquelles la pérovskite, un matériau qui constitue une rupture par rapport au silicium. Il s'agit de synthétiser des



« Pour les installateurs, (l') engagement de la filière en faveur du Made in France, de la création d'emplois industriels et de la maîtrise technologique, est un message important à avoir en tête. »

encres de pérovskite et de les déposer sur différents types de substrats, qu'ils soient rigides ou flexibles : panneaux de toutes formes, voiles de bateaux, solaire sous forme de rouleaux... C'est un changement très intéressant, en particulier pour les installateurs, car ces nouveaux produits peuvent être embarqués dans quasiment tout type de supports : des panneaux solaires au sol ou en résidentiel, mais aussi des matériaux de construction et des infrastructures. Ils sont semi-transparents et capables de laisser passer la lumière plus ou moins intensément en fonction de l'usage. Cela en fait une technologie intéressante pour l'agrivoltaïsme par exemple. De plus, ils sont très esthétiques et offrent différentes variantes de design et de couleurs. Ce matériau réagit mieux que le silicium à un faible éclairage, ce qui le rend très utile pour les objets connectés à déployer en intérieur. Le champ d'applications est très large. Et l'installateur a un rôle de conseil à jouer vis-à-vis de ses clients.

L'IPVF a mis au point une ligne de production utilisant cette technologie ?

Absolument. La pérovskite permet une rupture écologique et économique : elle utilise seulement 1 % de matière par rapport au silicium et sa production, à basse température et pression atmosphérique, est très sobre en énergie. Bien que nouveau, ce matériau bénéficie de procédés de fabrication déjà matures, hérités de la micro-électronique. Nous exploitons cette maturité pour créer une nouvelle filière et rebattra les cartes du point de vue de la maîtrise industrielle par rapport au déséquilibre actuel : aujourd'hui les panneaux solaires sont en silicium et produits à 95 % en Chine. Nous avons donc une opportunité de nous affirmer sur un nouveau champ technologique. En partenariat avec Voltec Solar, nous développons une cellule tandem [pérovskite sur silicium NDLR] qui optimise la captation du spectre lumineux. Nous allons inaugurer une ligne pilote unique, conçue avec plus de 90 % d'équipementiers européens. Son rôle sera de valider le passage à l'échelle industrielle. Si ces cellules seront moins chères à produire, notre défi actuel est de garantir une stabilité sur 25 ans égale à celle du silicium.

Cette nouvelle technologie aura-t-elle un impact sur le métier des installateurs ?

Peut-être que certains gestes de contrôle et d'entretien des panneaux seront différents de ce qui se pratique sur le silicium, je pense par exemple à l'inspection visuelle. Mais en termes d'installation, l'objectif est la continuité par rapport à ce qui est connu aujourd'hui.

L'IPVF intervient aussi dans la formation ?

C'est une mission centrale de transmission. Nous formons les formateurs des filières Bac Pro, les DUT, les BUT, etc. en collaboration avec les académies de Paris, Versailles et Créteil. Notre but est de rendre les données de recherche ou les spécifications produits les plus récentes - idéalement issues de la filière française et européenne - accessibles aux filières technologiques. L'objectif est de faire sortir de nos murs la connaissance créée, dans les limites de la propriété intellectuelle et du transfert industriel bien sûr. La place du solaire photovoltaïque dans la transition énergétique, la place de la France et de l'Europe dans ce domaine, les dernières tendances technologiques, nous couvrons tous ces aspects dans le cadre d'une demi-journée pédagogique, avec visite de nos installations. À ce propos, le site solairepv.fr, piloté par le CNRS et auquel plusieurs de nos scientifiques contribuent, est un site de référence sur le photovoltaïque, qui présente les dernières données techniques. Pour les installateurs, c'est important de connaître les lieux où trouver une information validée et à forte valeur ajoutée, qu'ils pourront utiliser dans leurs discours commerciaux.

<https://www.ipvf.fr/industrialisation/>

IDENTIFIER LE MADE IN EUROPE

Chiffrer précisément la valeur ajoutée française ou européenne dans les produits solaires n'est pas évident. Dans certains cas il est possible de connaître les lieux des étapes de fabrication des modules. Ainsi les appels d'offres de la CRE pour les installations photovoltaïques requièrent un bilan carbone, dans lequel le site et le pays de fabrication de chacun des composants du module photovoltaïque doivent être identifiés. Depuis le 1^{er} octobre 2025, l'installation de panneaux photovoltaïques de moins de 9 kWc sur logement bénéficie d'une TVA réduite à 5,5 %, à condition que le bilan carbone des modules soit inférieur à 530 kgCO₂eq/kWc. Cette exigence suppose de connaître là aussi les pays de production des différents composants. Quant au système de notation Induscore annoncé en avril 2024 pour refléter le contenu industriel européen des panneaux photovoltaïques, il est toujours en discussion, mais l'Institut Becquerel a cartographié les acteurs industriels européens de la chaîne du photovoltaïque. Ce site peut être consulté en attendant.

Fabricants de panneaux photovoltaïques en France : Heliup, Reden, Voltec Solar.

Cartographie des acteurs industriels européens : <https://tinyurl.com/3dbbkc24>



CEPAC

Le Centre d'expertise pour les pompes à chaleur (CEPAC) accompagne les installateurs

Le tout nouveau Centre d'expertise pour les pompes à chaleur (Cepac) a été officialisé lors de la Journée de la PAC, organisée à Paris le 20 mai par l'Association française des pompes à chaleur (Afpac). Créé par cinq membres fondateurs - l'Afpac, le Cetiatic, Domofinance, EDF et Uniclimate -, il bénéficie également du soutien de l'Ademe pour mener ses actions. Le Cepac va en effet piloter l'animation de la filière et entend devenir le tiers de confiance technique, afin de contribuer au déploiement massif des pompes à chaleur sur le territoire. Il recrutera pour cela huit permanents dès cette année et s'appuiera sur des experts mis à disposition par ses membres fondateurs. « Sur le segment de la maison individuelle, qui est le gros du marché des PAC air/eau, l'enjeu majeur auquel nous sommes confrontés est celui de la prescription, estime Arnaud Kautzmann, secrétaire général de l'Afpac. Car quand un ménage veut changer sa chaudière, trop souvent encore la pompe à chaleur

ne lui est pas proposée. » Le Cepac veut donc donner aux installateurs tous les éléments leur permettant de recommander une PAC en toute sérénité, à commencer par son intérêt économique. « Une PAC est rentable dans la grande majorité des configurations de maison individuelle, c'est quelque chose qu'il faut que l'on martèle, insiste Arnaud Kautzmann. » L'avis de l'Ademe « Les performances réelles des pompes à chaleur » d'octobre 2025 confirmait que l'installation d'une PAC réduit par deux la facture de chauffage par rapport au gaz, qu'elle fait gagner 1 à 2 classes de DPE et qu'elle est amortie en 2 à 8 ans, selon les aides. « Le gain d'une classe de DPE valorise le bien immobilier de 7 à 8 %, on voit tout de suite l'intérêt patrimonial. » Pour l'aspect pratique, le Cepac met à disposition des professionnels des outils permettant de faciliter le dialogue avec les clients. Un outil de simulation acoustique est déjà disponible pour

visualiser les effets de différents positionnement des unités extérieures des PAC et un outil de simulation des gains économiques est en préparation. Pour mieux vaincre les réticences, le Cepac entend communiquer largement, notamment en collectant sur son site des retours d'expériences d'installations en logements individuels, collectifs et dans le tertiaire. Une carte de France interactive permet ainsi aux professionnels comme aux clients de se référer à des exemples de proximité. Le Centre diffuse également l'information sur les évolutions techniques et réglementaires de la filière à travers des fiches ou guides techniques, webinaires et événements organisés avec ses partenaires¹.

www.cepac.afpac.org

¹ La Capeb, la FFB, le Synasav et le SNEFCCA font partie du conseil d'administration du Cepac.

PAC

Des aides réservées au matériel « Made in Europe »

Le plan d'action national pour la production de pompes à chaleur dévoilé en avril 2024 a fixé comme objectif la production en France d'un million de pompes à chaleur dès 2027. Le 23 janvier dernier, le gouvernement a annoncé la mise en œuvre d'une des mesures de ce plan, visant à utiliser les aides publiques en soutien à la production française. Dans ce cadre, il est prévu qu'à compter du 1^{er} septembre 2026, la bonification des aides CEE pour l'installation de pompes à chaleur individuelles soit réservée à des modèles air/eau, eau/eau et sol/eau fabriqués en France ou en Europe. Ces appareils devront faire l'objet d'un agrément, qui sera délivré par arrêté conjoint des ministres chargés de l'Industrie et de l'Énergie. Les équipements devront bénéficier

d'une certification européenne de type NF PAC ou Heat Pump Keymark et avoir été assemblés pour tout ou partie dans l'Espace économique européen (EEE)¹. La liste des appareils possédant l'agrément devrait être publiée à partir du 1^{er} juillet 2026. Le Made in Europe devrait également être introduit au niveau européen. Au mois de mars de cette année, la Commission européenne a présenté un projet de loi sur l'accélération de l'activité industrielle (Industrial Accelerator Act) qui contient la notion de préférence européenne appliquée aux aides des États membres pour certains secteurs stratégiques comme la transition énergétique.

¹ Le détail des critères est accessible ici : <https://tinyurl.com/533xy565>

31

Agenda

10 et 11 juin 2026

Propellet event - Besançon

17 juin 2026

EGCS - Paris

24 - 26 juin 2026

Les rencontres des métiers du bâtiment By CAPEB - Marseille

15 septembre 2026

EnerJ-meeting - Lyon

23 septembre 2026

UAPV - Paris

28 septembre - 1^{er} octobre 2026

Interclima - Paris

9 et 10 décembre 2026

EnerGaïa - Montpellier



DÉCARBONATION DU LOGEMENT SOCIAL

L'Alliance HLM pour les EnR auditionne six acteurs clés

Lancée en décembre 2025 sous l'égide de l'Union sociale pour l'habitat (USH), l'Alliance HLM pour les énergies renouvelables a organisé son premier comité de pilotage (Copil) le 25 mars 2026. Objectif : accélérer le déploiement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) au niveau du parc social. Toutes les solutions de décarbonation sont étudiées, sans objectifs chiffrés à ce stade : celles qui complètent la fourniture d'énergie des HLM (photovoltaïque, solaire thermique, micro-éolien), celles qui se substituent à l'usage énergétique de base (pompes à chaleur aérothermiques et géothermiques, bois-énergie) et celles qui sont issues de réseaux de chaleur urbains en tout ou partie décarbonés. S'y ajoutent l'achat direct d'électricité

renouvelable ou de gaz vert. « *Nous collectons les contributions de l'ensemble des organismes de logement social ainsi que des acteurs de chaque filière. Un premier travail de consolidation aura lieu à l'été, un second et définitif pour notre publication officielle fin 2026* » indique Rémy Vasseur, responsable de département énergie et bas carbone à l'USH. Lors du Copil, l'Alliance HLM pour les EnR a auditionné six organismes : le Syndicat des énergies renouvelables (SER), Amorce, EDF, l'association d'entreprises Équilibre des Énergies, l'association Coénove et la commune de Belleville-en-Beaujolais. Jules Nyssen, président du SER, a notamment évoqué « *la possibilité de faire de l'autoconsommation ou de l'autoconsommation collective avec du solaire, la façon dont les bail-*

leurs sociaux peuvent négocier des PPA (contrats d'achat direct d'électricité) avec les producteurs, mais aussi des contrats d'achat direct de gaz renouvelable ou BPA ». En visio, le maire de Belleville-en-Beaujolais Frédéric Pronchéry, a expliqué la politique de massification du photovoltaïque portée par la communauté de communes Saône-Beaujolais, dont il est vice-président. « *Nous allons mettre du photovoltaïque sur les toits des logements sociaux et en faire bénéficier les habitants. La communauté de communes sera actionnaire à 100 % des installations et louera les toits aux bailleurs sociaux* ». Il a aussi présenté un projet de réseau de chaleur financé par la commune, qui devrait alimenter la plupart des logements sociaux, actuellement chauffés au gaz.

TERRITOIRES

Pour des communes solaires !

Quelques jours après les élections municipales, Enerplan a publié un guide à destination des exécutifs communaux et intercommunaux pour les inciter à développer des projets solaires photovoltaïques ou thermiques sur leur territoire. Le document répertorie les obligations auxquelles sont soumises les communes en matière de solarisation et de planification et met en avant les opportunités qui y sont liées. Car les projets solaires sont facteurs de

développement local : emplois, retombées fiscales, baisse de la facture énergétique, mobilité indépendante des ressources fossiles... Enerplan avance différentes solutions qui peuvent être mises en œuvre et permettre à chaque collectivité de trouver les options qui correspondent à son contexte et à ses besoins. Le syndicat des professionnels du solaire a aussi pris soin de référencer sous forme de liens cliquables différentes plateformes hébergeant

des outils en ligne permettant d'avancer. Les installateurs de solutions solaires sont invités à relayer ce guide à leur conseil municipal.



Pour télécharger le guide : <https://tinyurl.com/3ceywy2m>

BOIS-ÉNERGIE

Les Trophées du Granulé bientôt de retour

Après une première édition en 2025 qui avait compté 26 communes candidates, les Trophées du Granulé reviennent en 2026. L'objectif est de mettre en valeur des opérations exemplaires d'équipement ou de rénovation de chaufferies au granulé dans des bâtiments collectifs. Le

concours est ouvert à l'ensemble des collectivités locales (communes, départements, régions...) et EPCI ainsi qu'aux bailleurs sociaux de France, quelle que soit leur taille, ayant mis en service une chaufferie au granulé avant le 1^{er} septembre 2026. La remise des prix aura lieu lors du Salon

des Maires en novembre 2026 à Paris. Le dossier de candidature est téléchargeable depuis le site et le dépôt des candidatures se fait en ligne également, avant le 15 octobre.

Les informations : <https://tinyurl.com/y238sr6p>



LES FRANÇAIS ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN 2026 : LES VOYANTS SONT AU VERT



15^e vague du baromètre réalisé par OpinionWay pour Qualit'EnR


Chaque année, Qualit'EnR fait réaliser un sondage auprès d'un échantillon représentatif de la population française afin d'évaluer sa perception des énergies renouvelables. Les résultats de cette 15^e édition traduisent une confiance accrue des Français dans les professionnels qualifiés ainsi qu'une attente de conseil.

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES CONSTITUENT AUJOURD'HUI L'HORIZON ÉNERGÉTIQUE DES FRANÇAIS

Le mix énergétique idéal est composé de solaire pour 65 % des Français. Le solaire est cité bien davantage que l'hydroélectricité (44 %) et le nucléaire (43 %). Les énergies fossiles sont largement rejetées.

 **Près d'1 Français sur 2** est équipé d'au moins 1 solution d'énergie renouvelable.

 **55 %** des foyers ne sont pas équipés.
 **39 % d'entre eux** envisagent de le devenir.

 **74 %** des Français choisiraient un équipement EnR s'ils devaient changer leur installation.

LE MARCHÉ POTENTIEL EST CONSIDÉRABLE.

UNE CONFIANCE TRÈS MAJORITAIRE DANS LES TECHNOLOGIES ENR



À + de 80 % pour les chauffe-eaux thermodynamiques et les PAC.



À 78 % pour les appareils de chauffage au bois.



Autour de 70 % pour le solaire, mais en léger recul par rapport à 2025.

...ET LEURS BÉNÉFICES.



73 % des Français pensent que les EnR réduiraient leur facture.



Elles augmentent la valeur d'un bien immobilier pour **76 %** des interviewés ainsi que son confort pour **81 %**.

EN PARALLÈLE, LE SENTIMENT QUE LES PETITS GESTES NE SUFFISENT PLUS



Recul des écogestes de **9 %** comme solution privilégiée pour faire des économies d'énergie (de 57 % en 2025 à 48 % en 2026).

LA QUALIFICATION ET LE RGE = 1^{ER} CRITÈRE DE CONFIANCE DES FRANÇAIS

70 % des Français font confiance aux installateurs.

Plus de **8 Français sur 10** feraient plus facilement confiance à un installateur titulaire d'une qualification.

Le RGE est cité spontanément comme signe de confiance par **plus d'1 Français sur 5** (un record depuis la création du label) et perçu comme un gage de qualité par plus de ¾ des Français.

34 % des Français prêts à consulter un installateur, + 15 pts par rapport à 2025.

Dans le même temps, les Français ne comprennent plus à quelles aides ils sont éligibles (chiffre record de **78 %**, en hausse de 9 points).

→ DES PROFESSIONNELS QUALIFIÉS EN POSITION PRIVILÉGIÉE POUR FAIRE ADVENIR LES PROJETS.



TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Qualit'EnR accélère !

Avec la dématérialisation des demandes de qualification et la mise en ligne d'une interface entièrement redessinée, Qualit'EnR poursuit sa transformation numérique à grands pas.

Les demandes de qualification se font désormais en ligne

La gestion électronique des documents (GED) est effective depuis mi-mars pour les demandeurs de qualification chez Qualit'EnR. Le dépôt d'un dossier peut maintenant se faire entièrement de façon dématérialisée, depuis le Compte pro des entreprises. Le formulaire de demande est à remplir en ligne. La signature électronique du dossier s'opère via la solution souveraine française YouSign. La plateforme permet également le paiement des frais d'instruction et d'audit par carte bancaire. Et chacune des pièces demandées est à joindre au format numérique sur l'espace de l'entreprise. Tout a été pensé pour simplifier au maximum la constitution du dossier ainsi que sa transmission à Qualit'EnR. Fini les allers-retours à l'imprimante ! Qualit'EnR reçoit les documents dès que l'entreprise valide sa demande dans son espace. Le temps de traitement est ainsi réduit du délai de l'acheminement postal ainsi que du temps de latence entre la mise sous pli du dossier et son dépôt au bureau de poste.

ACCREDITATION

La certification forage devient CertiForage

Qualit'EnR valide sa demande d'accréditation pour CertiForage.



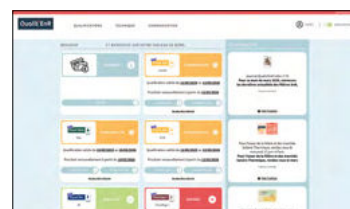
C'est officiel, Qualit'EnR a été accrédité organisme certificateur CertiForage par le Comité français d'accréditation (COFRAC*) ! Élodie Rodio, Directrice qualité et digitalisation des services, a reçu la bonne nouvelle le 13 avril dernier.

« Ce sont plusieurs années de travail qui sont couronnées de succès puisque le projet a été lancé en 2022. Je me réjouis pour l'équipe, nos élus et les entreprises engagées de la filière qui voient l'aboutissement de leurs efforts ! Nous avons maintenant l'autorisation d'utiliser la marque CertiForage*. » Un label dont l'utilisation est très encadrée puisqu'il s'agit d'une marque d'État. Une communication a été envoyée à ce sujet aux installateurs concernés. Qualit'EnR procédera à la réédition de l'ensemble des certificats en cours de validité pour y apposer le précieux logo.

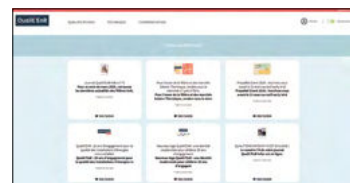
* Accréditation Cofrac produits, procédés et services n° 5-0691 portée disponible sur www.cofrac.fr pour la certification de prestations de forage.

Une nouvelle interface pour le Compte Pro

C'est un environnement plus ergonomique et immédiatement compréhensible qui accueille maintenant l'installateur dans son Compte pro. À l'occasion du travail de dématérialisation des demandes de qualification, Qualit'EnR a également totalement repensé cet espace. La nouvelle interface offre un rendu plus lisible et plus moderne et rend la navigation plus fluide. La vue tableau de bord donne à l'entreprise une vision claire du cycle de qualification dans lequel elle se trouve et lui permet ainsi de mieux identifier les périodes d'audit, de renouvellement et de révision. Pour les entreprises encore en période probatoire, le tableau de bord permet de visualiser rapidement le temps qu'il leur reste pour transmettre leurs références chantiers et basculer sur un cycle de quatre ans. Une rubrique « Actualités » rassemble les informations importantes concernant les événements et les dernières publications de Qualit'EnR ou de ses partenaires.



Compte pro - Tableau de bord



Compte pro - Les actualités

AUDIT

Encore un sans faute pour Qualit'EnR

Qualit'EnR a été audité en mars-avril par des experts du groupe Socotec dans le cadre de son agrément en qualité d'organisme de qualification.

Durant trois jours et demi, les auditeurs ont vérifié le système de management de la qualité ainsi que les processus d'instruction technique et d'audit. L'un des auditeurs a également observé une instance de qualification. Aucun écart n'a été notifié, et ce pour la 3^e fois d'affilée. C'est une belle réussite pour l'ensemble de l'équipe et une preuve de la fiabilité de l'ensemble du processus de qualification !



PPE3

Toutes les filières ont un rôle à jouer pour l'atteinte de la neutralité carbone

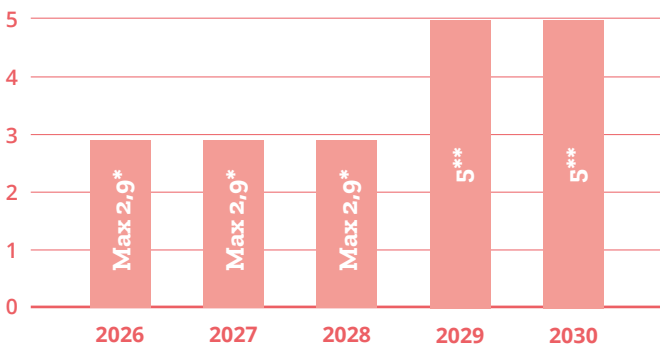
Après cinq années de préparation, la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) a été publiée par le Gouvernement en février 2026. Tour d'horizon des principaux objectifs pour quatre filières intéressantes plus particulièrement les installateurs : photovoltaïque, solaire thermique, biomasse et pompe à chaleur.

La PPE3 fixe la stratégie énergétique de la France pour la période 2026-2035, dans la perspective d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. La part d'énergie fossile dans la consommation d'énergie finale devra diminuer, passant de 60 % en 2023 à 40 % en 2030 et 30 % en 2035. En parallèle, l'électrification des usages doit s'accélérer, comme en témoigne le plan national d'électrification annoncé mi-avril. La PPE3 est l'une des trois composantes de la Stratégie française pour l'énergie et le climat, qui comprend deux autres documents de référence en matière d'engagements climatiques : le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) et la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC). La PPE3 fixe des objectifs de déploiement à 2030 et 2035.

Photovoltaïque : ≈ 7 GW sur petites et moyennes toitures d'ici 2030

La PPE3 fixe un objectif de 48 GW en 2030, soit 17 GW de plus que la puissance du parc solaire en France à fin 2025. Le rythme attendu est plafonné à 2,9 GW par an d'ici à 2028. Il est ensuite de 5 GW par an en 2029 et 2030, sachant qu'il pourra être ajusté à la hausse ou à la baisse. L'État appelle à une répartition équilibrée des types d'installations afin de minimiser les conflits d'usages, en indiquant comme ordre de grandeur 41 % sur petites et moyennes toitures ; 5 % sur petites installations au sol ; 54 % sur grandes installations (dont 38 % au sol et 16 % sur toiture).

Rythmes de développement du photovoltaïque pour la période 2026-2030 (GW)



* Rythmes prévus par le décret PPE2 ** Ces objectifs pourraient être ajustés à la baisse ou à la hausse selon les prévisions d'évolution de la consommation d'électricité et le développement des installations photovoltaïques et des autres moyens de production. Une révision simplifiée de la PPE pourrait être lancée en 2027 à ce titre.

Leviers d'action prévus :

- > **Quatre types d'appels d'offres sont prévus après 2028 :**
 - Photovoltaïque sur bâtiment : trois appels d'offres par an pour environ 300 MW par période (hors renouvellement).
 - Petit photovoltaïque sur bâtiment (100-500 kWc) : plusieurs périodes par an, à hauteur de 1,4 GWc par an au total.
 - Photovoltaïque au sol : deux appels d'offres par an pour environ 1 GW par période (hors renouvellement).
 - Un appel d'offres neutre technologiquement par an (photovoltaïque, hydroélectricité, éolien terrestre) à hauteur d'environ 500 MW par période.
- > **Ces appels d'offres seront complétés par un soutien par arrêtés tarifaires pour les plus petites installations.** Jusqu'en 2028, la répartition des volumes appelés tendra vers la répartition indicative, dans la limite du plafond de 2,9 GW par an.
- > **Cette dynamique sera soutenue par plusieurs usines en projet en France,** qui permettraient de produire jusqu'à 10 GW de composants d'ici à 2035 (3 à 5 GW sur la chaîne de valeur du silicium, 3 à 5 GW de lingots & wafers, 5 à 10 GW de cellules et modules).

Autoconsommation : à faciliter

Si la PPE3 ne fixe pas d'objectif pour l'autoconsommation, elle souligne son importance pour le développement des énergies renouvelables, dont le photovoltaïque et l'éolien terrestre.

Leviers d'action prévus :

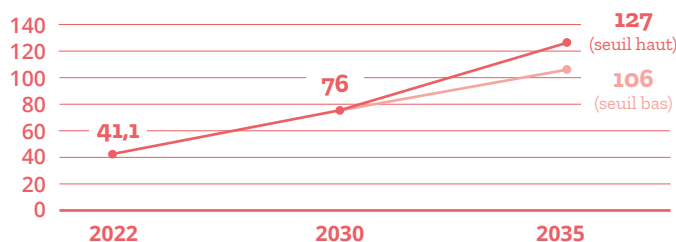
- > **Maintien du soutien de l'État à l'autoconsommation** pour le résidentiel, les collectivités ou les entreprises.
- > **Réexamen du modèle économique de l'autoconsommation** pour ajuster les dispositifs de soutien.
- > **Facilitation du recours à l'autoconsommation collective** pour les collectivités territoriales.
- > **Soutien de l'autoconsommation dans les appels d'offres** et dans les arrêtés tarifaires.



Un million de PAC par an pour 2028

L'État soutient un plan Pompes à chaleur qui vise à développer la filière française des pompes à chaleur afin de produire et d'installer un million de PAC françaises par an d'ici 2028-2030. Il annonce aussi la création d'un Centre d'expertise sur la pompe à chaleur (CEPAC) (voir p. 6). Joignant le geste à la parole, le gouvernement vient d'interdire l'installation de chaudières à gaz dans toutes les constructions neuves (individuelles et collectives) à partir de 2027.

PAC (hors PAC géothermiques) : consommation 2022 et objectifs de production (TWh)



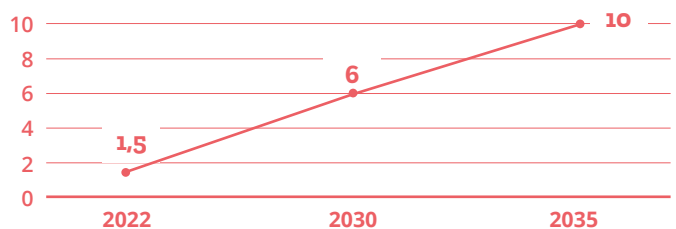
Leviers d'action prévus :

- > accompagnement à la création de nouvelles usines ; aides à l'innovation pour développer de nouveaux produits et améliorer leur intégration, le bruit et les fluides frigorigènes utilisés ;
- > formations aux métiers de l'installation, de la maintenance et de la production des matériels ;
- > élaboration d'un cadre permettant d'assurer la qualité de la pose et du fonctionnement des PAC.

Solaire thermique : à quadrupler d'ici 2030

La PPE3 prévoit 6 TWh de consommation de chaleur solaire thermique en 2030 et 10 TWh en 2035 pour la France métropolitaine. La production d'énergie chaleur thermique s'élevait à 1,5 TWh en 2024. L'objectif est de multiplier par quatre le parc de capteurs installés dans les secteurs individuel et collectif, et d'atteindre 1 million de m² de capteurs installés par an dans le cadre de grandes installations solaires thermiques (GIST).

Solaire thermique : consommation 2022 et objectifs de production (TWh)



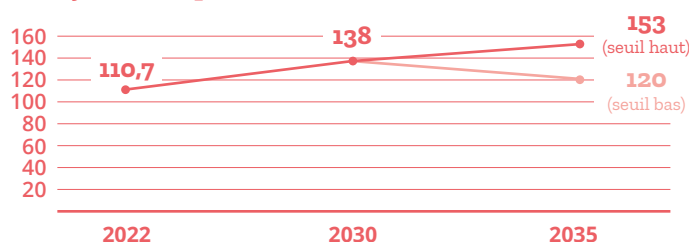
Leviers d'action prévus :

- > élaboration d'un plan d'action national solaire thermique avec l'ensemble des acteurs de la filière.

Biomasse : la recherche de performance avant tout

La biomasse voit ses objectifs modérés par rapport à la PPE2 afin de préserver la ressource. L'enjeu est d'optimiser son usage, notamment par l'amélioration du parc existant d'appareils chez les 25 % de ménages français qui utilisent un équipement de chauffage au bois.

Biomasse solide : consommation 2022 et objectifs de production (TWh)



Leviers d'action prévus :

- > Optimisation de l'usage de la biomasse via l'utilisation d'appareils à haut rendement
- > Remplacement indispensable des appareils de combustion anciens peu performants.
- > Pour les projets de taille plus importante : dans le cadre du Fonds chaleur, les porteurs de projets devront systématiquement étudier les alternatives à la biomasse avant d'envisager la création d'une chaufferie.

Bornes de recharge électriques : objectifs encore à venir

Pas d'objectifs chiffrés mais la volonté affichée d'anticiper le déploiement des bornes de recharge sur les grands axes routiers nationaux. Ici le document stratégique est le Schéma national de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le réseau routier national (SNDIRVE RRN). Il servira à fixer des objectifs de déploiement de bornes de recharge des véhicules légers et lourds à l'horizon intermédiaire 2035 pour les grands axes du réseau routier national (concédé et non concédé).

Des dynamiques qui devront être anticipées au niveau de la formation

Environ 25 à 30 % des emplois du secteur privé seraient concernés par les transformations inscrites dans la planification écologique. Selon la SNBC2, la création nette d'emplois induite par la planification écologique serait de 200 000 à 500 000 emplois en France d'ici à 2030 (ce chiffre ne fait pas consensus et diffère selon les modèles utilisés). Pour répondre à ces besoins en main-d'œuvre, il conviendrait de former a minima 2,8 millions de personnes en dix ans, dont 90 % dans le segment « Bac -3 à Bac +3 ».

Ainsi dans le secteur du bâtiment, tiré par la rénovation, il faudrait former entre 170 000 et 250 000 équivalent temps plein (ETP) supplémentaires d'ici à 2030 (formation initiale, reconversion ou report du neuf vers la rénovation).



**Camille
MARTZ**

Co-gérante

**MLC CHAUFFAGES
Valff**

ACTIVITÉ PRINCIPALE

Installation et maintenance de panneaux solaires thermiques, pompes à chaleur, climatisation, eau chaude sanitaire, chauffage.

DATE DE CRÉATION

1996

NOMBRE DE SALARIÉS

10

QUALIFICATIONS : QualiPAC, Qualisol, Qualibois

Pouvez-vous présenter l'entreprise ?

MLC Chauffages est une société familiale, basée en Alsace. Elle a été créée en 1996 par mon père et nous l'avons reprise fin 2025 avec mon frère. Ce dernier y a effectué l'ensemble de sa jeune carrière, depuis son apprentissage démarré en 2013, jusqu'à son Brevet de maîtrise en génie climatique. De mon côté, j'ai rejoint l'entreprise en 2020. Nous sommes spécialisés dans les solutions de chauffage, notamment les chaudières biomasse (bois et granulés), les panneaux solaires thermiques, les pompes à chaleur (PAC) de tout type et la climatisation. Nous intervenons sur des constructions neuves ou dans le cadre de travaux de rénovation/réhabilitation, autant pour les particuliers que pour les professionnels.

Pourquoi avez-vous décidé d'engager une démarche qualité ?

La mise en œuvre d'une démarche qualité est primordiale aujourd'hui. La concurrence est très forte et il y a énormément d'arnaques dans nos domaines d'activité. Pour nous démarquer, nous sommes labellisés RGE depuis une dizaine d'années et nous avons obtenu plusieurs qualifications Quali'EnR telles que QualiPAC. Cela nous offre la possibilité de valoriser notre savoir-faire et de conseiller au mieux nos clients. La qualité étant notre unique mot d'ordre, nous privilégions toujours leur confort. Les solutions de chauffage que nous proposons, par exemple, se doivent d'être adaptées au lieu et à son aménagement.

Vous disposez justement des qualifications Qualibois et Qualisol.

Quelle complémentarité cela vous apporte-t-il ?

Le solaire thermique et le chauffage bois sont souvent les solutions les plus adaptées, en particulier en Alsace. Des panneaux solaires peuvent constituer un très bon complément pour l'eau chaude sanitaire par exemple et ils sont relativement accessibles. Concernant les chaudières bois, nos solutions nécessitent un budget conséquent, car nous avons choisi d'installer des équipements haut de gamme connectés d'une célèbre marque autrichienne, mais il existe sur le marché des produits plus petits et moins chers. De son côté, l'association du bois et du solaire thermique est une solution d'avenir, très performante et efficace, le solaire thermique permettant de diminuer la consommation de la chaudière, voire de remplacer cette dernière à la belle saison. Cependant la mise en œuvre des deux solutions combinées est encore rare sur le terrain, en raison de l'investissement qu'elle demande.

Êtes-vous confiants pour l'avenir du chauffage au bois ?

Même si nous installons beaucoup de PAC, le bois et le solaire thermique sont deux énergies renouvelables auxquelles nous croyons énormément, d'autant plus que leur approvisionnement n'est pas dépendant de la géopolitique internationale. L'Alsace, par exemple, est une région assez forestière. La ressource en bois est là. Le solaire thermique, lui, est disponible pour tout le

monde et il s'agit d'une énergie gratuite. Actuellement, la tendance est à la mise en place de PAC, plus rapides à rentabiliser, mais la situation devrait évoluer. La plupart du temps, les clients sont positivement surpris du prix du bois en tant que combustible. Vis-à-vis de l'électricité ou du gaz, celui-ci reste compétitif sur le long terme. Lorsque nous sortirons de la crise économique, les gens devraient se tourner davantage vers le chauffage au bois.

Comment se sont passés vos audits et que vous ont-ils apporté ?

Nos audits se sont toujours très bien passés. Ils valident la qualité de nos réalisations et ils nous permettent de rester à la page, d'un point de vue technique et réglementaire, dans un marché qui est parfois tendu et où les règles changent constamment, le solaire thermique permettant de diminuer la consommation de la chaudière.

Avez-vous un conseil à donner aux installateurs qui ne sont pas encore qualifiés ?

Ces professionnels doivent réfléchir aux qualifications qu'ils peuvent obtenir et lancer une démarche qualité digne de ce nom. Si nous parvenons à nous maintenir sur le marché aujourd'hui, en étant sollicités pour des chantiers parfois complexes, c'est parce que nos clients savent que nous sommes référencés chez Quali'EnR, avec de bons résultats d'audits et plusieurs qualifications. C'est pour cela que nous communiquons beaucoup sur nos labels RGE. C'est un gage de qualité qui rassure les clients.



**Adrien
MOLL**

Gérant

100 % ÉNERGIE
Perpignan

ACTIVITÉ PRINCIPALE

Installation et maintenance de panneaux photovoltaïques, de bornes de recharge de véhicules électriques, de pompes à chaleur et de climatisation

DATE DE CRÉATION

2021

NOMBRE DE SALARIÉS

10

QUALIFICATIONS : QualiPV 36, QualiPV 500, QualiPAC, Qualisol, Recharge Elec +

Pourriez-vous présenter l'entreprise ?

100 % ÉNERGIE est une entreprise familiale située dans les Pyrénées-Orientales. Nous sommes spécialisés dans l'installation de panneaux photovoltaïques, notre principale activité, mais également dans la pose de pompes à chaleur, de climatisations et de bornes de recharge de véhicules électriques. Nous intervenons auprès de clients particuliers et de professionnels.

Pour quelles raisons avez-vous entamé une démarche qualité ?

Nous avons mis en œuvre une démarche qualité dès la création de 100 % ÉNERGIE, d'abord dans un souci de transparence vis-à-vis de nos clients. La qualification est en effet indispensable, par exemple pour garantir un maximum de sécurité aux assureurs. Elle permet également de mettre en avant les compétences de nos techniciens et elle valide la qualité, ainsi que le sérieux de notre travail. Tous nos poseurs sont d'ailleurs formés par Quali'EnR. À ce titre, ils sont informés sur les nouveautés en termes de méthodes, de technologies, de réglementations, etc.

Vous disposez notamment des qualifications QualiPV et Recharge Elec +. Pourquoi ce choix ?

Nous avons commencé par obtenir la qualification QualiPV 36, puis nous sommes passés à la qualification QualiPV 500. Cela nous a offert la possibilité de développer notre activité

auprès des entreprises. La qualification Recharge Elec +, elle, se marie parfaitement bien avec la qualification QualiPV. Généralement, les clients nous contactent pour l'installation de panneaux photovoltaïques, mais nous sommes de plus en plus souvent amenés à leur proposer également une solution de borne de recharge, d'autant plus que la puissance des panneaux permet facilement d'autoconsommer l'électricité pour recharger une batterie de voiture. Ces clients sont déjà intéressés par le solaire dans une logique d'économie d'énergie. Avec la conjoncture actuelle (augmentation des prix de l'essence et risques de pénuries), ils sont naturellement tentés par l'acquisition d'une voiture électrique pour réduire davantage leurs factures d'énergie et nous sommes en mesure de les conseiller.

Qu'avez-vous à dire du processus de qualification ?

Le processus de qualification de Quali'EnR demande un certain temps, mais il est très efficace. Bien entendu, la qualification Quali'EnR nécessite un investissement, mais cela en vaut vraiment la peine, notamment grâce aux arguments que l'on peut apporter ensuite aux clients. De plus, pour obtenir la qualification, nous avons dû nous former. Contrairement à certaines formations, un peu trop légères, les formations Quali'EnR sont suffisamment exigeantes. Nos techniciens y ont appris beaucoup de choses, même s'ils disposaient déjà des informations principales. Concernant la qualification QualiPV 500, par exemple, nos techniciens sont

partis en formation pendant plusieurs jours. Ils ont bénéficié d'explications, de conseils, de démonstrations, etc. En outre, un livret complet leur a été remis, avec de nombreuses informations complémentaires.

Avez-vous un message pour les installateurs qui hésitent encore à franchir le pas de la qualification ?

Selon moi, il est important pour un professionnel de franchir le pas de la qualification, ne serait-ce que pour montrer patte blanche vis-à-vis des clients et conclure plus facilement des contrats. Par exemple, nous participons souvent à des événements et il nous arrive de nous retrouver face à des prospects qui viennent nous solliciter avec leur téléphone en main. Cela leur permet en effet de consulter le site internet de Quali'EnR et de vérifier, en direct, si nous disposons des qualifications pour réaliser tel ou tel chantier.





BRETAGNE ET PAYS-DE-LA-LOIRE

Atlansun publie son manifeste pour un solaire durable

Afin de promouvoir un développement du solaire par et pour les territoires, Atlansun, le réseau des acteurs professionnels de la filière solaire du Grand Ouest a publié en janvier dernier un document manifeste, « Pour un solaire durable, régénérateur [des] territoires ».

La publication a pour objectif de rappeler les principes qui devraient régir le développement des projets selon Atlansun. S'il concerne toutes les filières solaires, le photovoltaïque est plus particulièrement au centre des enjeux soulevés par le texte. « *Contrairement à la programmation pluriannuelle de l'énergie 2, la nouvelle ne fixe pas de ligne claire et lisible dans le temps pour les différents modèles du photovoltaïque. Ceci va exacerber la concurrence entre les projets solaires de grande puissance, qui complètent notre modèle national de production d'énergie centralisée, et les projets de territoires à taille humaine, décentralisés, souvent en autoconsommation. Il était nécessaire de rappeler que les deux sont utiles mais ne peuvent pas*

être régis par les mêmes règles. Un projet décentralisé doit être pensé en termes d'aménagement, d'usage et donc de développement du territoire. », explique Olivier Loizeau, président d'Atlansun. Le texte rappelle ainsi la nécessité pour les projets d'être coconstruits avec les collectivités locales et les acteurs territoriaux, de se situer en priorité sur les surfaces artificialisées, d'avoir une production répondant à des consommations énergétiques et des usages maîtrisés, d'être créateurs d'emplois locaux, d'industries, d'innovation notamment en matière de stockage et d'attractivité, et, pour l'agrivoltaïsme, de répondre à de réels besoins agricoles. « *Nous avons déjà commencé à le diffuser auprès des décideurs locaux comme les*

présidents de régions et de départements, les syndicats d'énergie, les élus locaux etc, avec l'objectif qu'ils portent notre vision du développement du solaire localement mais aussi dans les débats nationaux », explique Elie Ballester, délégué général d'Atlansun. Le manifeste sera également présenté lors des rencontres du solaire organisées par Atlansun le 3 septembre 2026 à Laval en Mayenne.

Lire le manifeste :
<https://tinyurl.com/446bt4fv>



OCCITANIE

L'Occitanie, championne de l'autoconsommation collective en 2025

Enedis a dévoilé les chiffres régionaux d'autoconsommation photovoltaïque pour l'année 2025. Focus sur une bonne élève.

La région Occitanie est parmi les plus dynamiques concernant l'autoconsommation collective. Elle a fini sur le podium fin 2025, devant Auvergne-Rhône-Alpes avec qui elle se dispute souvent la première marche. Fin 2025, l'Occitanie comptait 256 opérations d'autoconsommation collective (ACC), faisant d'elle la première région du classement, juste devant Auvergne-Rhône-Alpes et ses 239 installations. Depuis, elle est repassée derrière avec 308 installations en service début avril contre 319 en Auvergne-Rhône-Alpes. Les deux régions sont quoi qu'il en soit les plus dynamiques du secteur. Les régions Nouvelle-Aquitaine et Grand-Est suivent avec respectivement 205 et 193 installations. À la maille France, on comptait à la même date au total 2024 opérations

en ACC, regroupant 22 729 participants dont 19 740 consommateurs et 2 989 producteurs. 1 587 étaient en outre en cours de développement. « *Depuis l'extension du périmètre de l'ACC pour les zones périurbaines fin 2023, il y a eu une augmentation importante des projets dans toute la France. L'ACC offre une solution à la transition énergétique en faisant profiter plusieurs bâtiments de la production d'une centrale* », note Marylin Cottanceau, référente ACC pour la direction régionale Nord-Midi-Pyrénées d'Enedis.

En Occitanie, « *la dynamique s'explique notamment par l'action proactive de quelques pionniers de l'ACC, avec des retours d'expériences très positifs* », explique Dirk Cazemier, ingénieur territorial Enedis sur la région. Des collectivités sont notamment très actives

de longue date dans le Tarn et l'Aveyron. Un « *Guide d'accompagnement des élus des communes rurales* » pour le développement de projets photovoltaïques a été réalisé par la communauté de communes Centre Tarn, avec un focus sur l'ACC. Plus récemment, des opérations sont portées par les coopératives citoyennes comme la Scic Enercoa dans l'Aveyron (cf. illustration).

Télécharger le guide :
<https://tinyurl.com/64uarapn>





HAUTS-DE-FRANCE

CD2E fait le pari du solaire thermique

Grâce au CD2E, des offres de formation émergent dans les Hauts-de-France et un guide a été publié pour « Monter son projet solaire thermique de A à Z ».

Suite à un financement de l'Ademe et de la Région, le Pôle d'excellence régional de l'éco-transition CD2E a embauché fin 2023 Erwin Régner pour faciliter le développement du solaire thermique dans les Hauts-de-France, notamment via le Collectif régional du solaire dans les hauts de France (CORESOL). L'animateur régional solaire thermique représente un « tiers de confiance » pour les acteurs régionaux de la filière qu'il informe et forme sur le solaire thermique. Grâce à son travail de terrain, une première session de formation au solaire thermique a ainsi pu être montée cette année, qui se déroulera à l'automne prochain. « Il s'agit d'une formation SOCOL Exploitant financée par l'ADEME, indispensable pour

les exploitants porteurs de projets qui souhaitent bénéficier d'aides du Fonds chaleur pour réhabiliter une installation solaire thermique. Elle va être très utile car nous avons plusieurs dossiers de réhabilitation en cours et la formation des exploitants est une obligation dans les conditions d'obtention de l'aide », explique Erwin Régner.

L'animateur a également rédigé un guide intitulé « Monter son projet solaire thermique en Hauts-de-France », financé par l'Ademe, disponible depuis le début de l'année en ligne sur le site du CD2E. « C'est un condensé en 20 pages de toutes les informations qui peuvent exister pour aider les gens à mieux appréhender le solaire thermique. Il permet à tous les porteurs de projets de com-

prendre ce que sont le solaire thermique et ses applications », détaille Erwin Régner. Elaboré en collaboration avec l'Ademe, ENERPLAN, l'Ines, SOCOL, At-lansun et Solaire en Nord, il explique le fonctionnement du solaire thermique et comment se lancer. Destiné à être un « document de référence », il est diffusé au niveau national par l'Ademe.

Télécharger le guide :
<https://tinyurl.com/45kxhhhr>



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Les foyers ouverts et appareils anciens interdits dans de plus en plus de communes

Avec l'extension des zones d'interdiction des appareils de chauffage au bois non performants, un important marché de renouvellement voit le jour.

Si dans la Métropole de Lyon, l'utilisation des foyers ouverts est interdite depuis le 1^{er} avril 2023, le Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise a étendu cette année l'interdiction à d'autres entités territoriales dans le Rhône, l'Ain et l'Isère. Depuis le 1^{er} avril 2026, ce type de chauffage est interdit dans 8 communautés de communes (CC) supplémentaires autour de la Métropole. Dans ces territoires et dans la Métropole de Lyon, les foyers d'avant 2002 seront en outre interdits à partir d'avril 2028.

En Isère, selon le PPA de Grenoble Alpes Dauphiné, sur les communes de Grenoble Alpes Métropole, de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais et de la CC du Grésivaudan, depuis le 1^{er} janvier 2026, s'ajoute à l'interdiction des foyers ouverts en vigueur

depuis le 1^{er} octobre 2024, l'interdiction des appareils de chauffage au bois d'avant 2002. Sur les CC de Bièvre Est, Bièvre Isère Communauté, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté, Le Trièves et Vals du Dauphiné, les foyers ouverts sont interdits depuis le 1^{er} janvier 2026. Les appareils de chauffage au bois d'avant 2002 le seront à partir du 1^{er} janvier 2030.

Selon une expertise récente de l'Anses, la contribution du chauffage au bois à la pollution de l'air extérieur en période hivernale est en effet majeure pour les particules organiques, et importante pour le carbone suie et les particules en suspension PM2,5 et PM10. Elle est majoritairement le fait des appareils anciens et des appareils à bûches utilisés en allure réduite. Pour aider les ménages à renouveler leurs appareils

de chauffage au bois ou à fermer leurs foyers ouverts, une prime Air Bois peut être versée par les collectivités partenaires. Elle peut s'ajouter aux aides gouvernementales telles que MaPrimeRenov', les certificats d'économie d'énergie ou l'éco-prêt à taux zéro.

En savoir plus :
<https://tinyurl.com/4m9dmks4>
<https://tinyurl.com/se5pbrcd>
<https://tinyurl.com/2kvpy2ez>





QUALIPAC MODULE CHAUFFAGE ET ECS

Non-conformités et bonnes pratiques à adopter

6 524 contrôles QualiPAC ont été réalisés en 2025 sur le module Chauffage et Eau chaude sanitaire. Maxence Olivard, responsable des pôles Audit et Formation de Qualit'EnR, revient sur les défauts constatés et les moyens de les éviter.

Défauts majeurs

Absence de calcul des déperditions et d'une note de dimensionnement

La puissance de la PAC doit être choisie en fonction des besoins de chauffage de la maison, qui doivent être évalués en amont. Pour ce faire, il existe différentes méthodes, à commencer par celle réglementaire, préconisée par la norme NF EN 12831. Le calcul du G (coefficient de déperdition volumique du bâtiment) est également toléré. L'un et l'autre peuvent se faire à la main ou via des logiciels dédiés, comme l'application gratuite PAC'Réno. L'opération peut également être sous-traitée.

Raccordement et mise en charge du circuit frigorifique par une entreprise n'ayant pas d'attestation de capacité

La mauvaise manipulation des fluides frigorigènes peut avoir de lourdes conséquences sur l'environnement et dégrader les performances de la PAC. Ce geste métier complexe doit être réalisé par des opérateurs expressément habilités à le faire. À défaut, l'installateur s'expose à des poursuites. Pour éviter cela, il faut se former et obtenir l'attestation de capacité ou sous-traiter l'opération à une entreprise qui la possède (et en conserver le justificatif).

Absence d'un dispositif limiteur de température

Pour des raisons de sécurité, l'eau en sortie de robinet ne doit pas dépasser 50 °C dans les salles d'eau et 60 °C dans les cuisines. Si certaines PAC sont conçues pour ne pas aller au-delà, l'électronique n'est pas assez fiable pour éviter tout risque. Il est donc essentiel de prévoir un dispositif mécanique de limitation des températures, généralement un mitigeur thermostatique à disposer en sortie de ballon d'eau chaude sanitaire ou sur chaque point de puisage de l'habitat.

Défauts mineurs

Absence de dimensionnement du vase d'expansion

Cette non-conformité, qui entraîne des problèmes de corrosion dans le circuit de chauffage, une perte de performance et de l'usure prématurée, est facile à éviter. Le calcul permettant d'effectuer ce dimensionnement est très simple, le seul point de vigilance étant de bien prendre en compte l'ensemble du circuit de chauffage. À noter : le fait que la PAC soit fournie avec un vase d'expansion ne dispense pas de réaliser ce calcul.

Absence d'une étiquette mentionnant la quantité et la nature du fluide frigorigène

Cette note, qui doit figurer sur l'équipement tout au long de sa vie, est généralement fournie par le fabricant. Tout technicien intervenant sur la pompe à chaleur pour sa maintenance et son entretien doit avoir accès à ces informations. À défaut, il ne sera pas en capacité de faire les vérifications nécessaires ou, le cas échéant, l'appoint en fluide.

Absence du rapport de mise en service

Remettre ce document à son client est obligatoire. Il s'agit d'un rapport portant mention de différentes mesures réalisées lors de la mise en service de la PAC. Ces informations seront utiles aux techniciens qui interviendront sur l'équipement. Ils pourront observer si les données se dégradent et les comparer avec leurs propres mesures pour diagnostiquer d'éventuelles anomalies.

Hors volume chauffé, pas d'isolation des tuyauteries

Si les canalisations traversent un espace non chauffé, par exemple un garage, l'eau chaude qui y circule peut perdre beaucoup de chaleur. D'où la nécessité d'isoler les tuyauteries dans les pièces froides. L'opération est simple et peu coûteuse. Il convient en outre de respecter certaines épaisseurs d'isolant (se référer aux préconisations).

À noter :

Le site internet proreno.fr rassemble les ressources des différents programmes destinés aux professionnels de la rénovation énergétique.

| Criticité | Non-conformité | Fréquence en 2025 |
|-----------|---|-------------------|
| Majeure | Absence de calcul des déperditions et d'une note de dimensionnement | 3,6 % |
| Majeure | Raccordement et mise en charge du circuit frigorifique par une entreprise n'ayant pas d'attestation de capacité | 2,9 % |
| Majeure | Absence d'un mitigeur thermostatique ou dispositif limiteur de température en sortie | 2,7 % |
| Mineure | Évaluation du dimensionnement du vase d'expansion non réalisée | 16,1 % |
| Mineure | Raccordement de liaison frigorifique, absence d'une étiquette mentionnant la quantité et nature du fluide (charge initiale, appoint, charge finale) | 9,1 % |
| Mineure | Absence du rapport de mise en service | 8,2 % |
| Mineure | Hors volume chauffé, pas d'isolation des tuyauteries | 6,6 % |



INSTALLATEURS QUALIFIÉS

Élargissez votre champ d'action

Eu égard au contexte énergétique, les installateurs qualifiés gagnent à se diversifier pour mieux répondre aux besoins et conquérir de nouveaux marchés. Tour d'horizon des possibilités.

Plan d'électrification des usages et plans locaux en matière de chaud et de froid constituent, pour les installateurs qualifiés, une opportunité d'élargir leur champ d'action. Dès lors, la question se pose du choix des nouvelles compétences à acquérir. D'une part, « *l'intérêt de l'installateur est de demander des qualifications qui correspondent à son marché* », note Yves Butet, responsable technique à l'Union des métiers du génie climatique, de la couverture et de la plomberie (UMGCCP). « *Il faut sonder sa clientèle, s'enquérir de la nature des logements sur sa zone, de la typologie des biens et de l'état du bâti.* » D'autre part, tout l'intérêt, pour un installateur qualifié, est de tirer parti des compétences qu'il possède déjà pour en acquérir aisément de nouvelles qui leur soient corrélées.

Ponts d'or

« *Les technologies qui valorisent les énergies renouvelables ont pour certaines des compétences communes permettant de passer aisément de l'une à l'autre* », observe Maxence Olivard, responsable des pôles Audit et Formation

de Qualit'EnR. Par exemple, « cela fait sens » pour des entreprises qualifiées QualiPAC ou Qualibois, qui ont des acquis en matière de gestion de l'air, de se diriger vers une qualification Ventilation +. De la même manière, une entreprise qui dispose de la qualification Qualisol CESI a les connaissances en matière de solaire thermique lui permettant de s'orienter facilement vers les modules Qualisol Combi et Qualisol Collectif. Et une entreprise qualifiée Qualisol Combi peut étendre son champ de compétences vers Qualisol collectif. En outre, si elle compte un technicien ayant des compétences en électricité, elle peut également, eu égard à ses compétences en matière de pose de panneaux en toiture, se former à l'installation de petits systèmes photovoltaïques. À l'inverse, une entreprise QualiPV à l'aise avec la plomberie de base peut imaginer proposer à ses clients de petits chauffe-eaux solaires individuels.

La main à la PAC

De manière moins évidente peut-être, mais justifiée au regard du contexte,

il existe un véritable intérêt pour les entreprises qualifiées QualiPV, dont le rôle est d'installer des systèmes de production d'électricité, de diversifier leur activité en proposant des PAC air/air. Quant aux entreprises spécialisées dans les chaudières gaz ou fioul, qui n'ont d'autre choix que de se réinventer, « *il est logique qu'elles s'orientent vers les pompes à chaleur, qui répondent au même besoin pour le client* ». Certes, cela implique d'acquérir de nouvelles compétences concernant le système frigorifique, mais « *la formation QualiPAC a été conçue pour les chauffagistes qui découvrent cette technologie avec leurs prérequis* », précise Maxence Olivard. Autre possibilité pour ces entreprises en sursis : s'appuyer sur leurs connaissances en matière d'évacuation des fumées pour s'orienter vers les qualifications Qualibois.

Créer des synergies

Ainsi, il existe diverses possibilités pour les installateurs qualifiés de monter en compétence. Pour autant, tout le monde n'a pas la volonté, la capacité ou les moyens de sauter le pas. Et certains ponts sont difficiles à franchir, les prérequis étant trop éloignés. Une solution existe néanmoins. « *Les crises énergétiques sont de plus en plus fréquentes et de plus en plus aiguës. Pour y faire face, il faut rendre la maison la plus autonome possible. Or, cela ne peut pas se faire avec une seule énergie. Il faut les croiser, trouver des solutions complémentaires, et donc développer des compétences transversales*, souligne Gaël Parrens, vice-président de Qualit'EnR. *Si l'on ne peut pas diversifier ses qualifications, l'alternative est de faire appel à un ou plusieurs confrères ayant les aptitudes qui nous manquent.* » D'où l'intérêt de développer des collaborations, voire de constituer des groupements de savoir-faire. Pour créer de véritables synergies.

| Qualification d'origine | Qualification supplémentaire |
|--|---|
| QualiPAC chauffage ou CET Qualibois air | Ventilation + |
| Qualisol CESI | Qualisol Combi / Qualisol Collectif QualiPV 36 (pour du 3 à 6 kWc) |
| QualiPV | QualiPAC (pour des PAC air/air) Recharge Elec+ Qualisol CESI |
| Chauffage + | QualiPAC Qualibois eau ou air |
| Recharge Elec+ | QualiPAC (pour des PAC air/air) |

ÉVÉNEMENT

États Généraux de la Chaleur Solaire 2026 : RDV le 17 juin à Paris (et en distanciel)

Le rendez-vous incontournable de la filière solaire thermique revient pour sa 13^e édition. Organisé par Enerplan, cet événement réunit chaque année les professionnels, porteurs de projets et prescripteurs qui font avancer la chaleur solaire en France. Cette année, nous vous donnons rendez-vous le mercredi 17 juin à Paris en présentiel ou en distanciel.

Les travaux pour écrire la feuille de route vers les 6 TWh pour 2030 se sont clôturés en mai 2025. Si certaines mesures ont été retardées du fait du report de la publication de la PPE, les acteurs concernés (ADEME, DGEC, Enerplan et leurs partenaires) ont cependant démarré certaines actions.

Cette édition permettra de faire le point sur les actions mises en place et sur les modèles à développer pour atteindre les objectifs de 6 TWh en 2030 et 10 TWh en 2035.

Deux parcours thématiques en après-midi

- **Grandes installations** — Solutions matures, hybridation EnR, stockage saisonnier : bilan des avancées et dispositifs de soutien aux porteurs de projets.
- **Technologie & Innovation** — PAC solaires, systèmes solaires combinés, couplage bois-énergie, pompes à chaleur et géothermie : élargissez votre offre.

Installateurs, l'essor de la filière et des marchés Solaire thermique ne se fera pas sans vous. Votre mobilisation est essentielle à la concrétisation du Plan d'action national solaire thermique. Nous vous invitons à confirmer votre participation et à contribuer activement aux travaux de cette journée.

Pour participer, à Paris ou en distanciel : <https://www.etats-generaux-chaaleur-solaire.fr/>



CLIN D'ŒIL

Un bus musical à énergie solaire

Lui-même musicien, David Garnier souhaitait proposer aux artistes une solution alternative aux studios d'enregistrement classiques. Il a pour cela choisi de rénover, en 2020, un bus Renault de 1984 et de l'équiper d'un salon, d'une cuisine, de WC, d'une douche et de lits pour les techniciens. En 2022, une scène a également été déployée sur le toit du bus, permettant à ce dernier d'offrir des concerts et des spectacles. Baptisée Carpanorama, l'initiative, soutenue par la Région Normandie, s'est ensuite rapidement développée dans une logique de transition énergétique. Afin que les activités du bus soient autonomes et décarbonées, David Garnier a en effet installé 10 panneaux solaires de 420 watts (pour une puissance totale de 13 kW), inclinables et deux batteries de stockage de 10 kW et 20 kW. « *Aucun appoint en énergie n'est nécessaire.*

Les sons et les lumières sont alimentés à 100 % par les panneaux solaires. Grâce aux batteries, nous affichons une autonomie de 8h en continu », assure-t-il. Le toit relevable qui fait office de scène est alimenté lui aussi par les panneaux solaires. Avantage du bus : la possibilité de se rendre dans des lieux reculés ou non connectés au réseau électrique, pour mettre en œuvre des projets culturels verts. La solution clé en main Carpanorama (artistes, musiciens, studio d'enregistrement, scène, lumières, système son, etc) a ainsi déjà séduit de nombreux festivals et mairies. L'année dernière, par exemple, Carpanorama a pu accueillir 20 événements et 45 artistes, ce qui représente une autoconsommation de déplacements (5 430 km parcourus en 2025). En attendant l'électrification totale du bus (avec un rétrofit du

moteur), David Garnier et son équipe essaient de les réduire au maximum. En outre, ils envisagent la mise en place de tarifs plus attractifs pour les petites communes et les villages, mais aussi la duplication du modèle, idéalement avec 4 bus identiques.

Plus d'informations : <https://carpanorama.fr>



Rendez-vous à Marseille en 2026 !

24 APRÈS-MIDI, 25 et 26 JUIN
MARSEILLE CHANOT

BY CAPEB

Les rencontres des



du bâtiment



www.rencontres-des-metiers-du-batimentbycapeb.com

 **CAPEB**
L'Artisanat du Bâtiment

Propellet

EVENT

2026

10 & 11 JUIN 2026

BESANÇON



**DEUX JOURNÉES DE CONFÉRENCES
DÉDIÉES À LA FILIÈRE DU
CHAUFFAGE AU GRANULÉ DE BOIS**



CONFÉRENCES



TEMPS D'ÉCHANGES
ENTRE PRO



CONVIVALITÉ



ORGANISÉ PAR PROPELLET FRANCE, L'ASSOCIATION NATIONALE DU CHAUFFAGE AU GRANULÉ DE BOIS
Informations et réservation sur www.propellet.fr

PLUS D'INFOS :

